



N° 2023-18

Tél. : 01 34 70 03 11

Fax : 01 30 34 27 68

e-mail : mairie@bernes95.fr

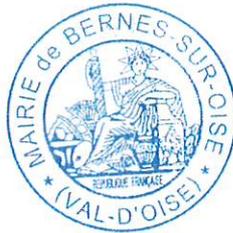
Toute correspondance
est à adresser à Mr le Maire

DECISION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Le Maire, au nom de la commune, signe l'avenant de prolongation de délai n°1 au marché d'aménagement sportif et loisirs, avec l'entreprise DTP2I-Rue des Carreaux-ZA des Carreaux-95640 MARINES, pour une durée de 7 semaines de préparation et 7 semaines de travaux.

Fait à Bernes-sur-Oise, le 5/10/2023



Le Maire,

Olivier ANTY

DIFFUSÉ LE : 6/10/2023

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécourse citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.*